

PLANNING POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTENEURS

BUDGET POUR CETTE OPÉRATION : 2 520 000 € TTC

• DÉCEMBRE 2024 >>>> AVRIL 2025

Rencontre avec les communes.

• FÉVRIER 2025

Lancement du marché de fournitures pour l'achat des conteneurs.

• AVRIL 2025

Lancement du marché de travaux.

• MAI 2025

Démarrage des travaux.



• MAI 2025 >>>> DÉCEMBRE 2025

Le déploiement des conteneurs se fera entre mai et décembre 2025 :

- les conteneurs semi-enterrés seront mis en place directement lors des travaux, les trappes de remplissage seront condamnées jusqu'en janvier 2026 ;
- les conteneurs aériens pourront être mis en place pendant ou après les travaux.

Pour les PAV existants, le remplacement des conteneurs se fera fin décembre - début janvier. Les conteneurs actuels seront utilisables jusqu'à leur enlèvement.

• DÉCEMBRE 2025

Diffusion d'une lettre d'information. Celle-ci indiquera les emplacements des PAV (cartographie) et le fonctionnement de ceux-ci, le compostage, les déchèteries, les services proposés, les consignes de tri avec un mémo-tri et un mémo compost, le règlement de collecte.

• COURANT 2026

Installation des composteurs collectifs.

RAPPEL

La mise en service du nouveau système de collecte se fera à compter de janvier 2026.



SICTOMSED
1070 allée des Vergers
ZI La Palisse
07160 Le Cheylard
www.sictomsed.fr

Sictomsed
Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Pierre Cros
RÉDACTION Sictomsed
PHOTOS Sictomsed
GRAPHISME / IMPRESSION Impressions Modernes
07500 Guilherand-Granges - Imprim'Vert
DISTRIBUTION La Poste
N° ISSN 2610-5799 TIRAGE 5500 exemplaires
Sur papier recyclé - Encres végétales

LETTRE D'INFORMATION

TRIONS PLUS
TRIONS MEUX



Sictomsed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux



ACCONS
ALBON-D'ARDÈCHE
ARCENS
BEAUCHASTEL
BEAUVÈNE
BELSENTES
BORÉE
CHALENCON
CHANÉAC
CHÂTEAUNEUF-DE-VERNOUX
DORNAS
DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX
GILHAC-ET-BRUZAC
GLUIRAS
ISSAMOULENC
JAUNAC
LACHAPPELLE-SOUS-CHANÉAC
LA ROCHETTE
LACHAMP-RAPHAËL
LE CHAMBON
LE CHEYLARD
LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX
MARCOLS-LES-EAUX
MARIAC
MÉZILHAC
SILHAC
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES
ST-APOLINAIRE-DE-RIAS
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL
ST-CHRISTOL
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
ST-ÉTIENNE-DE-SERRE
ST-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
ST-GENEST-LACHAMP
ST-JEAN-CHAMBRE
ST-JEAN-ROURE
ST-JULIEN-D'INTRES
ST-JULIEN-DU-GUA
ST-JULIEN-LE-ROUX
ST-LAURENT-DU-PAPE
ST-MARTIAL
ST-MARTIN-DE-VALAMAS
ST-AURICE-EN-CHALENCON
ST-MICHEL-D'AURANCE
ST-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX
ST-PIERREVILLE
ST-PRIX
VERNOUX-EN-VIVARAIS

LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'initiative de la CAPCA, nos deux collectivités se sont rencontrées pour étudier l'optimisation des coûts de collecte et l'amélioration du service aux usagers pour 15 communes de la CAPCA :

Beauchastel, Chalencon, Châteauneuf-de-Vernoux, Dunière-sur-Eyrieux, Gilhac-et-Bruzac, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Silhac et Vernoux-en-Vivaraiss.

Le conseil communautaire de la CAPCA a décidé, à l'unanimité, de nous déléguer la gestion des déchets de ces communes et de demander l'adhésion au Sictomsed. Après approbation de notre comité syndical, ces communes seront, à dater du 1^{er} janvier 2026, membres à part entière du Sictomsed bénéficiant ainsi de tous nos services et l'accès aux déchèteries.

Celles-ci seront équipées de notre matériel spécifique de collecte, la plupart du temps sur les PAV existants, mais d'autres implantations seront possibles en fonction des nécessités du service dans le but de faciliter le tri et ainsi optimiser les coûts.

Les travaux et la mise en place des conteneurs devraient s'échelonner sur le deuxième semestre 2025.

Vous trouverez à la lecture de cette lettre les différents services proposés par le Sictomsed ainsi que le planning à venir.

En souhaitant que cette nouvelle collaboration soit bénéfique pour tous.

Nous œuvrons pour l'avenir, pour préserver un meilleur environnement aux générations futures.

Il est urgent d'agir.

Le Président du Sictomsed
Pierre Cros

QUI EST LE SICTOMSED ?

Le Sictomسد est un syndicat mixte fermé composé de 33 communes (10 949 habitants), son siège social se trouve au Cheylard. Il a été créé en 1979 et exerce les compétences « prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et industriels ».

Le Sictomسد fonctionne en régie, il dispose de son propre matériel et personnel pour collecter et transporter (données 2023) : 1903 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 1102 tonnes de collecte sélective (multimatériaux et verre), 3736 tonnes de déchets en déchèterie et 899 tonnes de déchets industriels.

Au 24 mars 2025, le Sictomسد emploie 16 personnes.

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Les habitants auront accès aux déchèteries de :

- Saint-Sauveur-de-Montagut ;
- La Voulte-sur-Rhône ;
- Vernoux-en-Vivarais ;
- Le Cheylard.

L'accès des professionnels se fera en fonction des règlements intérieurs de chaque déchèterie.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE SICTOMSED

Collecte des encombrants : sur rendez-vous pour 2 objets maximum par foyer ne rentrant pas dans une voiture et 2 fois par an.

Attention : planning annuel, dates définies pour chaque commune.

Collecte de l'amiante : 1 fois par trimestre dans les déchèteries du Sictomسد, sur rendez-vous.

LES COMPOSTEURS COLLECTIFS

Ils seront installés dans les communes courant 2026 et mis à disposition par le Sictomسد sur un emplacement déterminé en coopération avec la commune. Le dépôt des déchets alimentaires se fera par les usagers. Le Sictomسد en assurera l'entretien et le bon fonctionnement. Nos guides-composteurs animeront des réunions d'informations sur le bon usage du compostage.



Stokage du broyat

Ce bac sera alimenté par le Sictomسد.

Dépôt des déchets alimentaires en petits morceaux

Attention : il faudra bien recouvrir vos déchets de broyat.

Compost en cours de maturation

Ce bac sera géré par le Sictomسد.

Servez-vous !

Entre 9 et 12 mois, le compost est prêt à l'emploi. Il est à destination des usagers et des collectivités.

REPLACEMENT DU MATÉRIEL EXISTANT PAR DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) COMPOSÉS À MINIMA D'UN CONTENEUR POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, UN OU DEUX CONTENEURS POUR LES MULTIMATÉRIAUX ET UN CONTENEUR POUR LE VERRE.



OU



+ 3 CONTENEURS POUR LE TRI SÉLECTIF



LES CONTENEURS POUR LE CARTON

Chaque commune sera équipée au minimum d'un conteneur.



LES CONTENEURS POUR LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)

Des conteneurs seront installés dans certaines communes.



Re_fashion